

BAMBOOTouch®

OUTDOOR



TERRASSES - TARIF 2019 – PVP – Belgique

Conditions de vente applicables au tarif

Validité des prix

- Ce tarif est d'application dès le **18/02/2019** et remplace tous les tarifs précédents
- Tous nos prix sont en euros, prix d'achat HTVA **franco à partir de 2000 €**
- Si franco pas atteint , **75 €** de frais de transport seront appliqués.
- Nous nous réservons le droit de modifier le tarif sans préavis
- La marchandise sera préparée et facturée à la réception de votre bon de commande.
- Le prix facturé sera le prix au mètre linéaire.

Retour des marchandises

- Les retours sont acceptés dans un **délai maximum de 15 jours** après réception de la marchandise chez le client
- Les frais de transport **aller** (dans le cas d'un transport par nos soins) **et retour** des marchandises sont à charge du client
- **7%** de frais administratifs, calculés sur le prix de vente conseillé, seront inclus dans la note de crédit (avec un **minimum de 50 € de frais**)
- Les boîtes d'emballage de la marchandise retournée doivent être dans un **parfait état**

Délais de livraison

- Minimum de 2 jours ouvrables entre la réception de la commande et le départ



BambooTouch Outdoor
Terrasse en bambou massif
Prix au ML

Description	Référence	Dimensions	Lame/palette	m ² /palette	PVP HTVA / ml
Massif Espresso	D20BES137.185	20 x 137 x 1850	192	48,66	10,20 €/ml
Massif Rooibos	D20BRO139.186	20 x 139 x 1860	280	72,39	9,80 €/ml
Massif Rooibos long	D20BRO139.240	20 x 139 x 2400	220	73,39	10,07 €/ml


Accessoires de pose
Pour la pose de terrasse en bambou massif

Description	Référence	Dimensions	Qté/bte	Prix
Clip de fixation (± 5 m ²)	DGRBL001		100	40,00 €/bte
Lambourde	DLABAM4260	2500 x 42 x 60 mm	1	10,00 € / ml

Formules de calcul

Comment calculer le prix de revient au m² de sa terrasse ?

Prix au ML / (largeur de lame + espace entre les lames (5mm)) = **prix de revient au m²**

Comment calculer le nombre de lames et de lambourdes nécessaires pour une superficie donnée ?

6,85 x m² de la terrasse / longueur de la lame de terrasse = **nombre de lames nécessaires**

3,5 x m² de la terrasse / longueur de la lambourde = **nombre de lambourdes nécessaires**



x

BambooTouch Outdoor Composite
TERRASSE EN COMPOSITE DE BAMBOU / Prix au ML

Description	Référence	Dimensions	Lame/palette	m ² /palette	PVP HTVA / ml
Old Brown - vieilli/rainuré	D20COB140	20 x 140 x 2200	144	44,35	10.60 €/ml
Old Grey - vieilli/rainuré	D20COG140	20 x 140 x 2200	144	44,35	10.60 €/ml
Light Grey - lisse/bois	D20CLG140	20 x 140 x 2200	144	44,35	9.30 €/ml
Sand - lisse/bois	D20CSA140	20 x 140 x 2200	144	44,35	9.30 €/ml
Black - lisse/rainuré	D20CBL140	20 x 140 x 2200	144	44,35	9.30 €/ml
Cut Brown - lisse/bois coupé	D20CCH140	20 x 140 x 2200	144	44,35	9.30 €/ml

Accessoires de pose
Pour la pose de terrasse en composite de bambou

Description	Référence	Dimensions	Qté/bte	Prix
Lambourde BPC	D30LA40	30 x 40 x 2200	1	4,60 € / ml
Clip de fixation (± 5 m ²)	DGRBL001		100	40,00 € / bte
Clip de fixation début + fin	DGRST001		20	17.35 € / bte



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos conditions de vente qui suivent sont seules applicables entre parties, nonobstant toute condition spéciale ou générale pouvant figurer sur les ordres d'achats ou autres documents de l'acheteur.

1. Nos offres s'entendent toujours sans engagement. Tout ordre transmis par l'acheteur ou inscrit par un représentant ne lie le vendeur qu'après confirmation écrite adressée à l'acheteur.
2. Les délais de livraison indiqués dans les commandes sont purement indicatifs. L'obligation du vendeur se limitant à livrer dans un délai raisonnable. En conséquence, le dépassement des délais ne peut entraîner la résiliation du marché, ni le paiement de dommages et intérêts au profit de l'acheteur.
En cas de dépassement du délai raisonnable, l'acheteur peut mettre le vendeur en demeure de livrer dans un délai de 15 jours par lettre recommandée à la poste. A défaut de livraison dans ledit délai, l'acheteur pourra considérer que la commande est nulle et non-avenue, sans pour autant pouvoir réclamer quelques dommages et intérêts que ce soit.
3. Une réclamation concernant la marchandise n'est recevable que si elle est formulée par lettre recommandée dans les dix jours qui suivent la livraison.
Dans tous les cas, la responsabilité propre du vendeur est toujours limitée à son choix, soit à une diminution du prix proportionnelle à la quantité des marchandises défectueuses, soit au remplacement pur et simple, au lieu de la fourniture, de la seule partie des marchandises reconnues à la réception comme étant défectueuses, sans autre dédommagement d'aucune sorte, les produits ainsi remplacés étant restitués au vendeur.
4. Le cas de force majeure donne au vendeur le droit de résilier tout ou partie de ses engagements ou d'en suspendre l'exécution sans indemnités ni préavis.
5. Les marchandises voyagent aux risques de l'acheteur, même quand les frais de transport sont à notre charge. En cas de perte ou de dommages des marchandises expédiées, si l'acheteur considère que la responsabilité du vendeur peut être engagée en raison d'une faute de celui-ci, il exigera du transporteur ou de son agent un état descriptif des pertes et des dommages qu'il notifiera sans délais au vendeur par écrit ou par télégramme, à peine de forclusion.
6. Une tolérance d'environ 10% sur les quantités commandées par rapport aux quantités livrées sera toujours admise par l'acheteur.
7. La garantie des vices apparents est limitée au délai de dix jours repris dans l'article 3. La garantie des vices cachés se fait dans les conditions de la garantie BambooTouch® et aux conditions du folder «garantie 10 ans BambooTouch Outdoor®». La garantie doit être mise en œuvre suivant les conditions et les procédures prévues spécifiquement pour cette garantie et qui accompagnent les produits.
L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions de cette garantie.
Seuls les frais de remplacements de la marchandise sont pris en compte en aucun cas les frais de pose et de dépose du matériel.
8. Sauf dispositions contraires, les prix s'entendent nets et les ventes se font au grand comptant sans escompte, départ d'usine ou vendeur. Si, entre la confirmation et l'expédition de l'ordre d'achat, le prix de revient du vendeur se trouvait modifié par une hausse de salaire, une augmentation du prix des fournitures, une augmentation des droits d'entrée ou des frais de transport, ou une augmentation due à une modification du taux de change, le vendeur pourrait modifier le prix convenu dans la proportion de l'augmentation du prix de revient survenue, les prix facturés étant ceux qui s'appliquent lors de l'expédition.
9. Quelles que soient les modalités de paiement prévues, le vendeur pourra exiger paiement avant toute expédition, lorsqu'il aura quelque doute, dont il sera seul juge, sur la solvabilité ou le crédit de l'acheteur. Les paiements ne peuvent être retardés par aucun défaut ni réclamation quelconque.
Toute somme due et -payée à l'échéance porte de plein droit par la seule échéance du terme, sans mise en demeure et sans qu'il y ait besoin d'un acte, un intérêt au taux de 12% l'an. En outre, par le seul fait du -paiement à l'échéance, et sans qu'il y ait besoin de mise en demeure, le montant de la facture sera majoré de 15% à titre de dommages et intérêts avec un minimum de 40 euros. Uniquement pour ce qui est du paiement, chaque livraison expédiée sera considérée comme un contrat séparé.
10. Toute vente faite en vertu des présentes conditions générales est soumise au droit belge. En cas de contestation, même portant sur le paiement de traites, le Tribunal de NIVELLES (Belgique) sera seul compétent.
Le vendeur se réserve cependant la faculté de saisir le tribunal du domicile du défendeur.